Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260907-2026_09_85-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 07 septembre 2026

Convocation du :	*01 septembre 2026*
Date d'affichage :	*01 septembre 2026*
Nbre de conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Votants :	20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/09/85 (Nomenclature 7.6)

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Etaient présents :

CHASTEL Olivier - THERIN Emmanuel - MICHEL Astrid - PREAUCHAT Gaëtan - CADIOU Marion - FRENETTE Philippe - PORTIER Gérard - HESRY Michel - RAOUL Laëtitia - DUPLESSY Claire - DUBUS Armand - ROUSSEAU Patricia - CASIMIR Aurélien - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault.

Absents excusés :

VINATIER Frédéric, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas, HYMERY Sébastien, SIMON Selma, GUILLOU-COROUGE Françoise.

Procuration : VINATIER Frédéric à PREAUCHAT Gaëtan

RUEN Pauline à THERIN Emmanuel

ROUVRAIS Suzon à FRENETTE Philippe

SIMON Selma à CADIOU Marion

CARRO Nicolas à AUBRY Isabelle

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame ROUSSEAU Patricia.

Subvention de fonctionnement pour la rénovation d'un coffret d'éclairage public – chemin des sentes

Rapporteur : Emmanuel Thérin

Considérant que par courrier reçu le 05 juin 2026, le Syndicat Départemental d'Energie a fait part à la Commune de la nécessité de procéder à la remise en état du coffret sur poteau au support D1232, rue du chemin des sentes pour un montant estimatif de 1 218,24 € dont 780,20 € de participation communale ;

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la T.V.A.) et percevra de la commune une

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260907-2026_09_85-DE

subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE le 20 décembre 2019 et inscrite en fonctionnement au compte 615.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du cout réel des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le projet ci-dessus désigné, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 218,24 € TTC.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

Le secrétaire de séance,
Patricia ROUSSEAU

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)